



Extrait N° 6 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du 21 décembre 2012

*Commune des Aviron*

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **28 DEC. 2012** que la convocation du Conseil a été faite le **13 décembre 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



**L'an deux mil douze, le 21 décembre** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme JULLIEN Marie Josée - Mme ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

**Absents :** Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande

**Procurations :** Mme LUCAS Roseline a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme HEBERT Monique - M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE Vincent est désigné pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 6/ Réhabilitation du Gymnase**  
**- Révision des crédits de paiement**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération N°4 en date du 23 septembre 2011 par laquelle il a entériné la mise en place d'une autorisation de programme pour l'opération « Réhabilitation du Gymnase ».

Le montant de l'autorisation de programme a été fixé à **2 360 454,49 euros TTC**.

*Hôtel de Ville*

Au titre des exercices précédents, la somme de 92 045,62 euros a été consommée.

En 2012, les travaux ont généré le paiement d'une somme de 1 775 161,20 euros.

Le Conseil est invité à arrêter les crédits de paiement restants pour l'année 2013 soit :

En section d'investissement en dépenses

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Article 2315-F.411 Construction

Exercice 2013

+ 493 247,67

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte de la révision des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour la réhabilitation du gymnase ;
- autoriser l'inscription des crédits au Budget 2013.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- prend acte de la révision des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour la réhabilitation du gymnase ;
- autorise l'inscription des crédits au Budget 2013.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

